



TRAMPOLINE

COUPE DE L'ESSONNE – FED1

La Coupe du 91 est organisée conjointement par le club du Longjumeau et le Comité Départemental de l'Essonne.

CETTE SAISON, LA RENCONTRE CONCERNE:

- Les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 9 de la brochure technique IDF.
- Les gymnases de la filière Nationale pour une rencontre amicale selon les règles énoncées en page 12.
- Les gymnastes de la filière Elite pour une rencontre amicale selon les règles énoncées en page 12.

DATE DE COMPETITION

Dimanche 19 novembre 2023

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF

LIEU DE COMPETITION

Gymnase Pablo Picasso

16 Rue du Pont Neuf – 91160 Saulx les Chartreux

Parking: Places de stationnement limitées. Favoriser le covoiturage

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération : http://www.ffgym.fr/

- Date limite d'engagement <u>le 30 octobre 2023</u> (cf. tableau des engagements page 11)
- L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.







- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de 11€ par compétiteur.
- Le règlement des engagements doit être effectué avant la compétition :

Soit par virement bancaire : Banque : CCM CORBEIL-ESSONNES

RIB: 10278062310002176850149

IBAN: FR7610278062310002176850149

BIC: CMCIFR2A

 Soit par chèque, à l'ordre du CDGE, à envoyer au Comité Départemental de gymnastique de l'Essonne Maison Départementale des comités sportifs de l'Essonne 62 bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 Mennecy

Bien indiquer le nom de la compétition : TR Coupe du 91

En l'absence de paiement, les gymnastes du club ne seront pas autorisés à concourir.

FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

- Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
- Passé ce délai :
 - Un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus.
 - Un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus.

JUGES

A partir de cette saison, les engagements de juge doivent se faire par le biais d'Engagym (voir page 28 de la brochure). La liste des juges officiant sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional.

Les juges remplaçant peuvent être sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Un juge préalablement engagé pourra être remplacé, par un juge de niveau équivalent, si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition. Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge <u>(tarif départemental en vigueur de 150 €)</u>. L'absence ou le gros retard non justifié du juge entraînera cette amende à régler sur place. Si l'amende n'est pas acquittée, l'équipe ou l'individuelle ne participera pas à la compétition.

N'hésitez pas à solliciter des juges d'autres clubs. Il existe sur Facebook une bourse aux juges pour aider : « Juges Trampo IDF »

INFORMATIONS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.







CONTACTS

Comité départemental du 91 : cdgym91@gmail.com / facturation.cdgym91@gmail.com

Contact club: lapostillonnetrampo@gmail.com – WASCAT José 06 70 21 69 26

Référente technique régionale trampoline : <u>perrinkathia@yahoo.fr</u> – 06 61 07 11 63





